

Syndicat inter-catégoriel, le Sgen-CFDT AGIT POUR LA DÉFENSE

- individuelle et collective de tous les personnels dans les laboratoires et les services, comme dans les instances, quels que soient la nature du problème, le grade de l'agent, syndiqué ou non
- de la qualité du Service public de Recherche qui passe par l'amélioration des conditions de travail et le respect des droits des personnes.

CHERCHEURS - INGÉNIEURS - TECHNICIENS - ADMINISTRATIFS :
DES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE AMÉLIORÉS PAR LE **PPCR**,
signé par la CFDT,
MAIS LIMITÉS PAR LA PÉNURIE DE RECRUTEMENTS STATUTAIRES.



En effet, **le PPCR**, se traduit par un transfert primes/points pour améliorer les retraites, des revalorisations indiciaires, l'inscription du droit à une évolution de carrière sur au moins 2 grades pour tous, la création de grades ou d'échelons supplémentaires au bénéfice des différents corps, des possibilités de promotions accrues.

Le nombre de promotions de corps reste lié au nombre de créations de postes statutaires qui stagnent. Dans le même temps, le recrutement de chercheurs et d'ITA en CDD s'est développé au détriment de l'emploi statutaire ; actuellement, près de 34% des personnels Inserm sont sur CDD.

CONCERNANT VOS DROITS, le Sgen-CFDT SE POSITIONNE POUR DÉFENDRE

- ❑ des changements de grade au choix comme des changements de corps : eu égard au nombre limité de possibilités, à dossier égal c'est à dire sur examen de leur activité selon la procédure comparative nationale, nous donnerons la priorité aux agents les plus anciennement bloqués dans leur grade et pour les changements de corps seront proposés les agents exerçant une fonction correspondant à celle du corps supérieur
- ❑ une appréciation adaptée à chaque métier et à chaque corps avec la volonté d'une réelle égalité de traitement au vu de tous les dossiers promouvables
- ❑ les agents dont les dossiers sont examinés en commission de réforme suite à un accident de service ou une maladie professionnelle
- ❑ les agents faisant face à une procédure disciplinaire ou une non titularisation
- ❑ les agents confrontés à une mobilité subie ou à des mutualisations forcées
- ❑ l'accès au télétravail pour les agents qui en feront la demande en cas de refus de la hiérarchie

Le Sgen-CFDT REVENDIQUE

Une augmentation du nombre de possibilités de promotions

La poursuite de la mise en œuvre du PPCR afin d'obtenir de nouvelles améliorations des carrières :

- ❑ nouvelles fusions de grades pour tous, ou de corps (AI/IE)
- ❑ échelon supplémentaire pour les CRHC comme pour les maîtres de conférences
- ❑ décontingement de l'accès à la hors échelle B pour les corps concernés
- ❑ poursuite du transfert primes/points au-delà de celui prévu en 2019

Votre VOTE contribue à faire vivre les instances démocratiques qui vous représentent

La CAP est un outil privilégié pour la défense individuelle des personnels

Il vous appartient de choisir des élus engagés, compétents et efficaces

CAP 1 / DR CE

Dominique Costagliola
Rodolphe Fischmeister

CAP 1 / DR 1

Florent de Vathaire
Luis Garcia-Larrea
Marie-Paule Roth
Pascale Guicheney

CAP 1 / DR 2

Emmanuel Barbier
Nathalie Pelletier-Fleury
Nicolas Foray
Yves Delneste

NB - Les élections des CR CN et CR HC, Inserm et Inria, sont reportées au 1^{er} semestre 2019

CAP 3 / IR HC

Hélène Gary
Frédéric Fiore

CAP 3 / IR 1

Claudine Deloménie
Alain Fautrel
Valérie Journot
Martine Le Cunff

CAP 3 / IR 2

Olivier Féraud
Caroline Barry
Jacques-Damien Arnaud
Jean-Paul Pais de Barros

CAP 4 / IE HC

Josiane Sage-Préat
Stéphanie Massare
Franck Lavenne
Margueritte Ghiotto

CAP 4 / IE CN

Yves Martin
Danièle Salaun
Hervé Durand
Marie-Agnès Berger

CAP 5 / AI

Denis Greuet
Valérie Manceau
Florence Bardin
Martine Duquesne

CAP 6 / TC E

Lydia Guennec
Marie-Agnès Vittoz
Brigitte Treillard
Valérie Foubert

CAP 6 / TC S

Olivier Trassard
Laurence Laloum
Patricia Le Grand
Céline Lépine

CAP 6 / TC N

Sandrine Geschier
Sophie Galier
Délia Fernandes
Yacine Rouabhi

CAP 7 / ATP 1

Mourad Ouchene
Jean-Baptiste Bernard

CAP 7 / ATP 2

Mélyssa-Bronislava Jaquet
Gwendoline Djemat

CONTRE

LA DIMINUTION DES EMPLOIS STATUTAIRES ET LA PRÉCARITÉ

POUR

L'ÉGALITÉ DES CHANCES DE PROMOTION DE TOUS LES AGENTS

LA DÉFENSE DE VOTRE DROIT A UN DÉROULEMENT JUSTE DE CARRIÈRE

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**

VOTEZ Sgen-CFDT



RECHERCHE EPST

AVANT LE 6 DÉCEMBRE 2018

FAITES VOTER POUR LE